

Répondre les études à 45 ans

Par Plume, le 02/06/2024 à 05:13

Bonjour

Je suis en invalidité catégorie 2 depuis 4ans pas d'amélioration au niveau santé.

Moyen de subsistance:

Indemnité CPAM et prévoyance de mon travail (en CDI depuis 15ans).

J'ai 45 ans.

Je souhaiterais reprendre des études en droit et j'aimerais savoir comment faire, est-ce possible, qu'elle organisme qui peut m'aider...

Bien cordialement.

Par Isidore Beautrelet, le 04/06/2024 à 08:20

Bonjour

Tout d'abord félicitation pour votre projet de reprise d'étude.

Il faut vous mettre en rapport avec l'Université dans laquelle vous souhaitez vous inscrire car il doit certainement y avoir un service dédié à la reprise d'étude. Les personnes de ce service pourront vous accompagner dans vos démarches.

Il faudra en amont vous renseigner auprès de la CPAM si ce n'est pas incompatible avec votre statut. Il me semble que les invalides de deuxième catégorie ne peuvent pas exercer une quelconque activité professionnelle. Reste à savoir si cela englobe aussi la poursuite d'études.

Par Lorella, le 04/06/2024 à 20:49

Bonsoir,

Votre situation est complexe et il serait essentiel de :

1. Contacter le service formation continue de l'université pour connaître les modalités (conditions d'accès en fonction de votre diplôme initial, financement de la formation). Votre statut (en principe vous n'aurez pas le statut d'étudiant, mais celui de stagiaire de la formation continue). Quand vous aurez réponse à ces questions et que votre projet sera réalisable,

mais sans signer quoi que ce soit, contacter la CPAM et la Prévoyance

- 2. CPAM : exposer votre projet d'études en précisant bien que ce sont des études de tant d'années, sans stage en entreprise et demandez si cela est compatible avec votre statut d'invalidité de catégorie 2 et si cela aura un impact ou non sur votre pension.
- 3. Idem avec la prévoyance

Par Isidore Beautrelet, le 05/06/2024 à 09:21

Bonjour

Voilà Lorella a parfaitement résumé les démarches à faire.

N'hésitez à nous tenir au courant de la suite de votre projet.